



Conditions particulières de ventes

Lipiko Tours (LT) définit ses conditions particulières de vente (CPV) en fonction des spécificités de ses voyages. Tout achat d'un voyage implique leur acceptation. En cas de contradiction entre les CPV figurant sur brochure ou programme et celles du site Internet, ces dernières prévaudront.

1 - INSCRIPTION ET PAIEMENT

1.1. Inscription

Toute personne majeure peut s'inscrire sur nos voyages auprès de nos conseillers (en agences ou par téléphone) ou via notre site Internet www.lipiko.com. Votre inscription est définitive à compter de la réception du document d'inscription (DI) complété, daté et signé ou la validation du DI via notre site par la procédure d'inscription en ligne (sous réserve de la confirmation par LT compte tenu des aptitudes notamment physiques nécessaires pour réaliser ces voyages).

1.2 Modalités de paiement, selon les cas:

a) Pour toute inscription sur nos voyages

- A plus de 35 jours de la date du départ paiement à l'inscription d'un acompte de 35% du prix total et 100% du prix des billets d'avion et paiement du solde au plus tard 35 jours avant la date du départ ;

- A moins de 35 jours de la date du départ, paiement du montant total du voyage.

Tous nos devis ont une validité d'un mois et les tarifs sont sujets à changement selon date d'achat. Pour toute inscription des frais de 15 € par voyageur inscrit seront facturés pour tout circuit proposé et 30 € par voyageur inscrit pour tout autre voyage notamment sur devis. De plus, en cas d'inscription à moins de 5 jours avant la date du départ des frais supplémentaires de dernière minute, d'un montant de 50 € par personne, seront facturés. Pour tout paiement, une facture vous est adressée au plus tard dans les 15 jours suivant tout encaissement. Le solde du prix du voyage devra être réglé, sans relance de notre part, au plus tard 45 ou 35 jours avant le départ, selon le cas. Le solde du prix du voyage pouvant inclure des prestations complémentaires demandées par le client et, le cas échéant, le supplément petit groupe, sera demandé 45 ou 35 jours avant la date du départ, conformément au DI. Tout retard dans le paiement d'un acompte ou du solde pourra être considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation prévus à l'article 4. Pour toute inscription à moins de 5 jours avant le départ (comportant un transport aérien) des frais supplémentaires d'agence dits de "dernière minute", d'un montant de 50 €/pers. seront facturés. Tout paiement à moins de 15 jours de la date de départ devra être effectué par carte bancaire ou en espèces. La prime de l'assurance voyage proposée par LT est payable directement sur le site internet de l'assureur. Vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation dès la commande de prestations de voyage via notre site. En cas de difficulté, LT se tient à votre disposition

2 - INFORMATIONS VOYAGE

2.1. Formalités administratives et sanitaires

Avant de vous inscrire pour entreprendre votre voyage vous devez vérifier que chacun des voyageurs est en possession d'un passeport ou autre document, en cours de validité et conforme aux exigences requises pour transiter et/ou entrer dans le(s) pays du voyage. Il appartient au voyageur de vérifier qu'il est en possession des documents notamment administratifs et sanitaires requis en vue de l'accomplissement du voyage. Les personnes doivent s'informer et se renseigner, avant de s'inscrire et de réaliser leur voyage, sur les formalités administratives (visas...) et sanitaires (vaccins...) requises notamment auprès des ambassades et consulats compétents. Un voyageur qui ne pourrait embarquer sur un vol, faute de présenter les documents de police, douanier et/ou sanitaire, ne pourrait prétendre à aucun remboursement du prix de son voyage. LT ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable des conséquences de l'observation par le voyageur des règlements policiers, douaniers ou sanitaires préalablement ou au cours du voyage (ex. perte des papiers d'identité et/ou billets d'avion...). Les formalités spécifiques requises pour l'entrée ou le transit par les Etats-Unis d'Amérique : Depuis le 12 janvier 2009, tous les voyageurs se rendant aux Etats-Unis ou devant y transiter pour un voyage de tourisme ne dépassant pas 90 jours, doivent être en possession d'une autorisation électronique d'ESTA (Système électronique d'autorisation de voyage) avant d'embarquer pour les Etats-Unis. Les voyageurs doivent remplir en ligne, au plus tard 72h avant le départ, les formulaires ESTA sur <https://esta.cbp.dhs.gov/esta/application.html?execution=e1s1> (site officiel en Français) et/ou sur la page du site : <http://french.france.usembassy.gov/esta.html> (site en version française). Nous vous recommandons d'effectuer cette démarche administrative car si vous n'êtes pas en mesure de présenter cette autorisation au moment de votre embarquement, l'accès à bord vous sera refusé et votre voyage compromis. A compter du 8 septembre 2010, les demandes d'autorisation ou de renouvellement d'ESTA sont payantes en ligne par carte bancaire au moment de la demande d'autorisation et/ou du renouvellement. Les voyageurs de nationalité étrangère souhaitant voyager aux Etats-Unis ou transiter par les Etats-Unis

sont invités à se renseigner sur les formalités requises auprès des autorités compétentes et LT demeure à leur disposition pour les y aider.

2.2. Informations sur la sécurité et les risques sanitaires

LT vous conseille de consulter régulièrement avant votre départ la/les fiche(s) pays du ministère des affaires étrangères de votre pays relative(s) à votre voyage (pays de destination et traversés).

Pour la France : sur le site Internet www.diplomatie.fr, rubrique "Le Français et l'étranger" ou de vous renseigner par téléphone au (+33) 01.43.17.86.86 (cellule de veille).

Pour la Belgique : sur le site internet

www.diplomatie.belgium.be, rubrique "voyager à l'étranger" ou de vous renseigner par téléphone au (+32) 02 501 32 00

Pour la Suisse : sur le site internet

<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home.html>, rubrique "conseils aux voyageurs" ou de vous renseigner par téléphone au (+41) 800 24 7 365

Pour le Canada : sur le site internet

<http://www.voyage.gc.ca/index-fr.asp>, rubrique "conseils aux voyageurs et avertissements" ou de vous renseigner par téléphone au (+1) 613 996 8885

Dans certaines circonstances, LT peut être amenée, pour certaines destinations à vous faire signer la fiche MAE du/des pays visité(s) ou traversé(s), au titre de son obligation d'information. Cette demande ne constitue pas une décharge de responsabilité de LT.

Risques sanitaires : Nous vous invitons à consulter régulièrement les informations diffusées par les autorités compétentes sur les risques sanitaires du/des pays de votre voyage et à suivre les recommandations et mesures sanitaires pour lutter contre ces risques accessibles sur le site www.who.int/fr/ (Organisation Mondiale de la Santé), (2) sur demande auprès de nos conseillers.

3 - MODIFICATIONS DEMANDÉES PAR LE CLIENT AVANT LE DÉPART

Toute demande de modification formulée par le client au titre de l'une ou de l'autre des prestations du voyage, après inscription et avant l'émission de titres nominatifs (billets d'avion ou autres) sera facturée, dans la mesure où LT serait en mesure de satisfaire cette demande et qu'elle est formulée par email à plus de 45 jours de la date du départ, une somme de 60 € par personne sera facturée, hors coûts éventuels d'émission d'un ou plusieurs titres de transport. Toute modification de prestation aérienne ou terrestre ou toute demande de modification de l'orthographe du nom du client, après émission de titres nominatifs (billets d'avion...), formulée à moins de 35 jours de la date de départ du voyage sera considérée comme une annulation par le client suivie d'une nouvelle inscription. Il pourra être perçu des frais d'annulation au barème de frais d'annulation ci-dessous.

4 - CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

4.1. Si vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler votre voyage, vous devez informer votre compagnie d'assurance et LT par tout moyen écrit, permettant d'avoir un accusé de réception, et ce dès la survenance du fait générateur de cette annulation. C'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. Nous attirons votre attention sur le fait que la compagnie d'assurance appréciera, en fonction des documents que vous lui communiquerez directement, la date du fait générateur à l'origine de votre décision d'annuler votre voyage pour accepter de vous rembourser les frais d'annulation. Nous tenons également à préciser que la prime d'assurance, les frais de visa, les frais d'inscription ainsi que les frais d'annulation à plus de 60 jours avant la date du départ ne sont pas remboursables par LT.

4.2. Barème des frais d'annulation totale, sauf autres modalités (§4.3. et 4.4.)

4.2.1. Frais d'annulation pour tous les voyages LT, il sera facturé les frais d'annulation ci-dessous et, le cas échéant, ceux des articles 4.3 et 4.4 ci-dessous :

- Plus de 60 jours avant le départ : 5% du montant total du voyage, avec un minimum de 100 € par personne pour le voyage ainsi que les frais non remboursables pour tout types de transport (aérien, terrestre, bus, ferroviaire). Ces frais ne sont pas remboursables par la garantie annulation des assurances que nous vous proposons.

- De 60 à 31 jours : 35% du montant total du voyage, avec un minimum de 200 € par personne ainsi que les frais non remboursables pour tout types de transport (aérien, terrestre, bus, ferroviaire).

- A moins de 30 jours du départ : 100% du montant total du voyage ainsi que les frais non remboursables pour tout types de transport (aérien, terrestre, bus, ferroviaire).

4.3. Barème des frais d'annulation partielle

Si un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un même document d'inscription annule(nt) leur participation à un voyage maintenu pour les autres participants, le barème des frais d'annulation ci-dessus (article 4.2.1) sera calculé pour le(s) voyageur(s) qui annule(nt) sur :

- le montant des prestations nominatives et non consommées à la date de l'annulation et

- la quote-part des prestations partagées du voyage maintenu (location, hébergement...).

4.4. Autres modalités

En plus de la facturation des frais prévus aux barèmes ci-dessus, 100% de frais d'annulation sur les prestations hôtelières pour tous les types de voyages et pour tous billets de transport (aérien, terrestre, bus, ferroviaire) émis ou faisant l'objet d'engagements fermes et non remboursables (vols réguliers, vols affrétés/charters...), il sera retenu 100% de frais soit la totalité du prix du billet. Lorsque plusieurs clients sont inscrits sur un même DI et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées par LT, quel que soit l'auteur du versement. En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez LT et engagés par le client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

5 - ASSURANCES

5.1. L'inscription à l'une des prestations LT implique d'être en possession d'une assurance assistance rapatriement. Dans le cas où aucune assurance n'est souscrite avant le départ, le client est tenu de prévenir LT qui lui fera signer une décharge de responsabilité à son arrivée. Dans tous les cas, il est important de ne pas oublier d'emporter avec soi la copie du contrat (ou le cas échéant les coordonnées de l'assurance personnelle), car le client est responsable de la déclaration des sinistres auprès de son assurance.

6 - TRANSPORT AÉRIEN

6.1. Compagnies aériennes

LT vous communiquera lors de votre inscription l'identité du ou des transporteurs aériens, connus à cette date, susceptibles d'assurer vos vols. En cas de modification, postérieurement à votre inscription, LT s'engage à vous communiquer, dès lors qu'elle en aura connaissance avant votre départ, tous changements dans l'identité du ou des transporteurs aériens. LT s'engage à ce que toutes les compagnies aériennes utilisées soient admises, par les autorités administratives compétentes, à desservir les territoires de départ. La liste européenne des compagnies aériennes interdites peut être consultée sur le site http://ec.europa.eu/transport/air-ban/list_fr.htm ou demandée à LT. Les horaires des vols peuvent varier jusqu'à quelques jours avant le départ en fonction des autorisations de trafic données par les autorités compétentes. Pour éviter tout risque de confusion entre divers avis de convocation, nous vous communiquerons uniquement des horaires confirmés par la compagnie. Nous vous précisons que tout vol peut intervenir à n'importe quelle heure du jour prévu à votre voyage, à compter de minuit et peut impliquer parfois de devoir s'enregistrer à l'aéroport quelques heures avant le commencement de ce jour et au maximum 3 heures avant.

6.2. Conditions de transport

Les conditions générales et particulières du transport de la compagnie sont accessibles via le site Internet de la compagnie aérienne ou sur demande. Conformément à la Convention de Varsovie, la compagnie aérienne peut être amenée à modifier, sans préavis, notamment les horaires, les itinéraires, les aéroports de départ et d'arrivée. Compte tenu des conditions appliquées par les compagnies (vols réguliers ou affrétés), si le voyageur ne se présente pas à l'enregistrement du vol aller ou de l'un des vols d'une série de vols (pass aérien), le vol retour ou autres vols de la série seront automatiquement annulés par la compagnie. Le voyageur devra alors, pour poursuivre son voyage, acheter à ses frais un/des nouveau(x) billet(s) en fonction des places disponibles. Si, en cas de modifications par la compagnie, notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques extérieurs à LT, retards ou annulations ou grèves extérieures à LT, escales supplémentaires, changements d'appareils, de parcours, événements politiques, climatiques, le voyageur décide de renoncer au voyage, il lui sera facturé les frais d'annulation mentionnés à l'article 4 ci-dessus. LT ne remboursera pas les frais (taxis, hôtels, transport, restauration...) dès lors que le client sera sous la protection de la compagnie aérienne. En cas de retard dans le transport au départ ou au retour du voyage et/ou dommage ou perte de bagages, refus d'embarquement (surbooking) et/ou annulation de vol par la compagnie, nous recommandons au voyageur, pour lui permettre de faire valoir ses droits vis-à-vis de la compagnie aérienne, de conserver tous documents originaux (billets, cartes d'embarquement, coupon bagage ou autres) et de solliciter auprès de la compagnie aérienne tout justificatif écrit en cas de refus d'embarquement (surbooking) ou annulation de vols (ci-après, les "Justificatifs"). Le voyageur expédiera à la compagnie aérienne, dès que possible, compte tenu des délais courts imposés, sa réclamation avec copie des justificatifs et conservera les originaux. Le service Clients LT pourra, en cas de difficulté, intervenir auprès de la compagnie aérienne pour assister le voyageur dans la résolution de la réclamation.



Conditions particulières de ventes

6.3. Acheminement avant le départ et au retour du voyage Si vous organisez seul vos prestations pré et post acheminement (transport, hôtel...) jusqu'au lieu de commencement du voyage et jusqu'à votre domicile au retour du voyage, nous vous recommandons d'acheter des prestations (titres de transport...) modifiables et/ou remboursables et de prévoir des temps de transfert entre aéroports/gares suffisants. En cas de survenance d'un cas de force majeure, d'un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou du fait du voyageur qui modifierait les prestations de votre voyage LT et impliquerait des modifications des prestations ci-dessus, LT ne remboursera pas les frais induits.

6.4. Bagages

Lors des transferts aériens, terrestres (bus, ferroviaire) et fluviale, les bagages sont sous la responsabilité de la compagnie de transport. Tout litige durant ces transferts doit être traité directement entre le client et le dit transporteur. Pour le reste du voyage, les bagages restent sous l'entière responsabilité du client.

• Si, pendant les treks et ascensions, le poids limite des bagages n'est pas respecté par le client selon les spécifications de LT, le client est responsable des frais supplémentaires impliquer, à savoir, l'exces de poids qui demandera des porteurs supplémentaires et / ou des mulets et toutes autres dépenses qui se produisent à cause de cet excès (muletiers, nourriture et hébergement des muletiers et / ou porteurs). Le paiement des mules supplémentaires et / ou porteurs devront être payés d'avance directement à la personne en charge du tour.

7 - PRIX

7.1. Circuits accompagnés

Les prix applicables sont ceux accessibles sur le site Internet pour votre circuit. Le prix par circuit et par voyageur est fixé sur la base d'un nombre minimum de participants mentionné dans l'offre du circuit. Pour un nombre de participants inférieur, les conditions techniques de réalisation du voyage sont différentes et peuvent nous amener, pour garantir le départ ou en raison de circonstances particulières (expéditions, voyages exceptionnels) précisées dans notre offre, à vous facturer un complément de prix dit « petit groupe » au plus tard 21 jours avant la date du départ du voyage, étant précisé que LT vous le rembourserait si des inscriptions complémentaires venaient compléter l'effectif du circuit.

7.2. Tous les autres voyages

Nous vous communiquons une indication de budget pour un voyage sans transport international A/R pour vous permettre de personnaliser votre voyage en choisissant ses dates, prestations et mode de transport. Le prix du voyage sera celui mentionné sur votre devis personnel émis par LT, avec une date de validité.

7.3. Tous les voyages LT

A l'inscription, le prix du voyage est ferme, définitif et payable en euros. Toutefois, jusqu'à 30 jours du départ, nous pouvons opérer des ajustements à la hausse ou à la baisse, dès lors qu'ils ne sont pas significatifs, sans possibilité d'annulation sans frais de votre part, pour les deux raisons suivantes

1. variations du coût des transports, liées notamment au coût du carburant et/ou
2. variations des redevances et taxes afférentes aux prestations fournies, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement, dans les ports et aéroports et/ou
3. variation de l'Euro contre la ou les devises utilisés dans le pays de destination.

LT vous facturera l'intégralité du coût supplémentaire induit. Votre refus de paiement de cet ajustement de prix sera considéré comme une annulation.

Si un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un même document d'inscription annule(nt), le voyage pourra être maintenu dès lors que les participants auront réglé à LT, avant le départ, le surcoût éventuel des prestations qui auront dû être modifiées en raison de l'annulation du/es voyageur(s). Tout refus de la part du ou des voyageurs restants inscrits de s'acquitter de cet ajustement sera considéré comme une annulation de leur part du ou des voyageurs concernés, avec application du barème de l'article 4.

8 - MODALITÉS PARTICULIÈRES DE NOS VOYAGES

8.1. Nous ne connaissons pas les horaires exacts des vols au moment de la diffusion de notre offre de voyages (brochures et site Internet). En conséquence, par précaution LT considère que le premier et le dernier jour du voyage sont entièrement consacrés au transport et parfois le second et l'avant dernier alors même que ces jours peuvent finalement inclure des prestations de voyage (hébergement, repas, visite...).

8.2. Sont seules considérées comme contractuelles, les prestations mentionnées sur la fiche technique accessible en vue de votre inscription auprès de LT ou sur le site Internet www.lipiko.com. Tous nos voyages (sauf mention contraire) sont prévus avec des hébergements en chambre double (deux personnes). Lorsque cela est possible, une chambre individuelle peut être demandée à LT, contre facturation d'un supplément. Dans le cas d'une impossibilité de regrouper une personne voyageant seule dans une chambre double avec une autre personne voyageant seule, le supplément chambre simple s'appliquera automatiquement aux personnes voyageant seule.

En cas de contradiction entre les informations d'un voyage contenu dans notre offre (brochure, site Internet...) et celles de la fiche technique détaillée du voyage disponible auprès de LT ou sur son site Internet en vue de votre inscription, ces dernières prévalent.

8.3. Le personnel d'encadrement choisi par LT ou ses partenaires pour accompagner le groupe de voyageurs est seul juge durant le voyage, de réaliser ou de modifier le programme prévu à l'effet d'assurer la sécurité des voyageurs et le bon déroulement du voyage et pour faire face à des circonstances imprévues. En fonction des conditions climatiques, sociales et politiques et/ou des sommets objets d'ascension, de la condition physique des voyageurs, LT, via son représentant, pourra être amené à proposer aux voyageurs un programme adapté et/ou la présence d'un guide supplémentaire. Les frais supplémentaires seront à la charge des voyageurs. L'interruption du séjour du fait d'un participant ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

8.4. Si vous désirez partir avant la date du départ du voyage prévu, rentrer plus tard ou partir depuis la ville de votre domicile, cela est envisageable. LT pourra vous proposer ces aménagements sur mesure. Cette prestation sera facturée 60 € par voyageur, hors surcoût du billet, outre les frais de port.

8.5. Etant donné le caractère des voyages organisés, chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par le personnel d'encadrement choisi par LT ou ses partenaires en charge du groupe représentant LT, qui ne pourra être tenu pour responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. De plus, chaque participant doit être conscient qu'il peut courir certains risques dus notamment à l'éloignement des centres médicaux, l'état des routes, le caractère aventureux de certains circuits (notamment en haute montagne, les randonnées, les expéditions en véhicule tout terrain). Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents pouvant survenir à LT, aux guides ou différents prestataires. LT se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien être des participants. Aucune indemnité ne serait due. Une bonne condition physique et un sens certain de la convivialité sont des atouts indispensables pour réaliser le type de prestations proposées par LT.

9 - TAILLE DES GROUPES - MINEURS

9.1. Sauf stipulation contraire, la taille maximale des groupes pour nos voyages est de 18 personnes, sauf exceptions de nos circuits « Grand groupe » d'une taille maximale de 45 personnes. Néanmoins, le nombre maximum peut être dépassé d'un participant dans le cas où la dernière personne qui s'inscrit souhaite voyager avec une autre personne. Les prestations ne seront pas modifiées et les conditions de votre voyage seront identiques.

Nous pouvons exceptionnellement être contraints d'annuler un départ si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Cette décision vous sera communiquée au plus tard 21 jours avant la date de départ initialement prévue. Une solution de remplacement pourra vous être proposée. Dans le cas où les alternatives proposées ne vous conviennent pas, vos versements vous seront intégralement restitués, sans autres indemnités, moins les frais non remboursable déjà engagés. Tous les frais engagés par vous restent à votre charge (achat de billets de transport de votre domicile jusqu'au lieu de départ, hôtel, matériel nécessaire au voyage...).

9.2. LT accepte d'inscrire des voyageurs ayant au minimum atteint l'âge de 18 ans.

Les demandes d'inscription concernant les mineurs qui vont entreprendre le voyage non accompagnés de leurs parents ou tuteurs et sous réserve de l'accord préalable de LT devront être signées par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère ou du tuteur ». Les voyageurs mineurs doivent être, avant d'entreprendre le voyage, en possession outre des documents d'identité ou de police exigés pour un voyage à l'étranger, d'une autorisation de sortie du territoire. Pour les mineurs qui voyagent avec l'un des parents, tuteurs ou autres personnes majeures, il convient de vous assurer que vous êtes en possession des documents nécessaires pour le mineur qui vous accompagne (livret de famille et carte nationale d'identité ou passeport et, le cas échéant, autorisation de sortie du territoire). Le voyageur mineur devra également se munir en permanence au cours du voyage des coordonnées (nom, adresse et numéros de téléphone) de ses parents afin de pouvoir établir un contact direct avec ces derniers.

10 - RESPONSABILITÉ

LT ne pourra être tenue pour responsable des conséquences des événements extérieurs à elle, notamment

- Perte ou vol des billets de transport par le voyageur, les compagnies ne délivrant pas de duplicata ;
- Défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaire périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte nationale d'identité, passeport, visa, certificat de

vaccinations...) ou non conformes aux indications figurant sur l'offre de voyage et le document d'inscription et/ou au poste de police des douanes ou d'enregistrement. En cas de défaut d'enregistrement (y compris pour retard à l'embarquement), il sera retenu 100% du montant total des prestations.

• Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers tels que : guerres, troubles politiques, grèves extérieures à LT, émeutes, incidents techniques ou administratifs extérieurs à LT, encombrement de l'espace aérien, faillite d'un prestataire, intempéries, catastrophes naturelles, retards (y compris les retards dans les services d'expédition du courrier pour l'envoi des billets d'avion, passeports...). pannes, pertes ou vols de bagages ou d'autres effets personnels des voyageurs. Le ou les retards et le ou les annulations subis ayant pour origine les cas visés ci-dessus ainsi que les modifications d'itinéraire/programme qui en découleraient éventuellement ne pourront entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit de la part de LT, notamment du fait de la modification de la durée du voyage initialement prévue ou de retard à une escale aérienne. Les éventuels frais additionnels liés à une perturbation (taxes, hôtel, parking, rachat de titres de transport...) resteront à la charge du voyageur.

• Annulation imposée par des circonstances présentant les caractères de la force majeure et/ou pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs et/ou injonction d'une autorité administrative et/ou un changement significatif de ou des devise utilisé dans le pays de destination et/ou de la situation économique du pays de destination. LT se réserve le droit de modifier les dates, horaires ou les itinéraires prévus si elle juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée et ce, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

• En cas d'annulation partielle du circuit engendrant des changements dans les parcours, itinéraires, réservation de bus, train, bateau, avion et hôtels, etc.... LT, ne pourra pas être porté responsable et aucun remboursement ne pourra être réclamé. En cas de modification du parcours, un nouveau devis sera établi et les frais générés par ces changements seront à la charge du client. Votre refus de paiement de cet ajustement de prix sera considéré comme une annulation.

Si un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un même document d'inscription annule(nt), le voyage pourra être maintenu dès lors que les participants auront réglé à LT, avant le départ, le surcoût éventuel des prestations qui auront dû être modifiées en raison de l'annulation du/es voyageur(s). Tout refus de la part du ou des voyageurs restants inscrits de s'acquitter de cet ajustement sera considéré comme une annulation de leur part du ou des voyageurs concernés, avec application du barème de l'article 4.

11 - RÉCLAMATIONS

Sauf cas de force majeure et sans préjuger d'une éventuelle action judiciaire, toute réclamation devra être adressée à Lipiko Tours Service Clients

- Calle 7 casa n°150 – Los Pinos – La Paz - Bolivie, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais suivant la date du retour du voyage, accompagnée de pièces justificatives.

12 - INFORMATIONS PERSONNELLES

Vous disposez d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles que LT a collectées. Ces données peuvent être transmises à nos partenaires à des fins de prospection commerciale. Pour exercer vos droits ou si vous ne souhaitez pas que les données vous concernant soient transmises à des tiers, adressez vous au - Calle 7 casa n°150 – Los Pinos – La Paz – Bolivie ou par courriel à lipiko@lipiko.com

Lipiko Tours EURL - RC La Paz 162644

- Siège social: Calle 7 casa n°150 – Los Pinos – Zone Sud - La Paz - Bolivie

- Sucursal: Av. Mariscal Santa Cruz Esquina Sagarnaga n°918 – Galería La Republica – Zone centre – La Paz – Bolivie

- Responsabilité Civile et Professionnelle CREDINFORM n° CAC-A01704. Edificio CREDINFORM Calle Potosi n°1220 esq. Ayacucho – La Paz – Bolivie

Lipiko Tours, EURL au capital 270.000,00 Bs, inscrite au registre du commerce Bolivien (Fundempresa) des sociétés de La Paz sous le numéro 162644, dont le siège social est situé Calle 7 casa n°150 – Los Pinos – Zona Sur – La Paz - Bolivie. Téléphone : 00591 2 214 51 29

Lipiko Tours est titulaire d'une licence d'Etat d'agence de voyages n° RD02VT256 et d'une licence d'Etat de Tour opérateur n° RD02VT et légalement installé en Bolivie. Conditions particulières de vente mise à jour le 14.10.2011

Date le _____

Signature _____